

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 17 décembre deux mille vingt à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence d'André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 64 formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 6-IV de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, sur convocation à eux adressée les 1^{er} décembre et 11 décembre 2020, 9 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires, dont un jusqu'à l'affaire 19 incluse.

♦ **a désigné** Monsieur Richard DELLA MUSSIA, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

♦ **a été informé** de l'opération « Trophées Eau Solidaire »,

♦ **a approuvé** le procès-verbal des séances des Comités des 24 septembre et 15 octobre 2020,

♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 13 et 30 novembre 2020,

♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 24 septembre 2020,

♦ **a été informé** de l'avancement de la Mission 2023,

♦ **a été informé** de l'état d'avancement à date des travaux d'équipement du programme d'investissement pour l'exercice 2020, faisant état **à date** d'un taux d'exécution budgétaire pour 2020 de près de 65 %,

♦ **a adopté** la décision modificative n° 3 du budget de l'exercice 2020, permettant les aménagements rendus nécessaires en sections d'exploitation et d'investissement, et enregistrant une diminution globale des crédits de 7,70 M€ en mouvements réels ; **a corrigé** expressément la durée d'amortissement en distinguant les canalisations amorties sur une durée de 75 ans, en cohérence avec leur durée de vie technique, et les branchements, dont la durée d'amortissement reste inchangée à 50 ans,

♦ **a été informé** de l'état d'avancement, au 30 septembre 2020, du programme des travaux délégués pour l'exercice 2020,

♦ **a pris acte** du programme prévisionnel des travaux délégués pour l'exercice 2020,

♦ **a approuvé** le programme d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique pour l'exercice 2021 (PIA 2021) pour une enveloppe prévisionnelle totale de 129,9 M€ H.T.,

♦ **a approuvé** le programme de recherches, d'études et de partenariats pour l'exercice 2021 (PREPa 2021), pour une enveloppe prévisionnelle de 1,8 M€ H.T.,

♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme Solidarité Eau en novembre 2020 ; sur les 15 projets financés en 2019, 6 sont en cours, 9 sont terminés ; sur les 24 projets financés en 2020 : 21 sont en cours, et 3 subventions doivent être annulées ; **a approuvé** le programme de 12 opérations proposées au subventionnement pour l'exercice 2021, attribué à 7 associations, et représentant un montant total de 1,456 M€, et la passation des conventions afférentes ; et **autorisé** la suppression des

subventions aux associations Aquassistance et Eau Vive pour deux projets de 0,087 M€ chacun, qu'elles ne sont plus en mesure de mettre en œuvre,

♦ **a autorisé** le Président et les vice-présidents, les membres du Comité, ainsi que certains fonctionnaires, à représenter le SEDIF au cours de l'exercice 2021, aux congrès, manifestations, colloques, séminaires ou visites techniques ou missions, dans les domaines liés à son activité ; le remboursement des frais exposés s'effectuera dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur sur la base des frais réels et sur présentation de justificatifs,

♦ **a fixé**, à compter du 1^{er} janvier 2021, à 0,0126 € H.T. /m³ le taux de la contre-valeur applicable pour assurer le financement de la taxe versée à VNF ; **a autorisé** le Président à pratiquer les aménagements nécessaires si des modifications interviennent sur le calcul de l'assiette ou sur le taux de la redevance, en lui permettant de passer et de signer les avenants correspondants,

♦ **a fixé**, à compter du 1^{er} janvier 2021, la contre-valeur de la redevance « prélèvement unitaire » facturée par le délégataire pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à 0,0510 € H.T. par mètre cube facturé, afin de couvrir le montant de la redevance ; **a autorisé** le Président à pratiquer les aménagements nécessaires si des modifications interviennent sur le calcul de l'assiette ou sur la valeur de la redevance,

♦ **a fixé** à compter du 1^{er} janvier 2021, à 0,005 € H.T. par mètre cube facturé, la contre-valeur de la redevance pour service rendu de soutien d'étiage de l'EPTB Seine Grands Lacs, facturée par le délégataire sur le périmètre desservi ; **a autorisé** le Président à pratiquer les aménagements nécessaires, si des modifications interviennent sur le calcul de l'assiette ou sur la valeur de la redevance au cours de l'exercice,

♦ **a approuvé** la passation et la signature du projet d'avenant n° 9, et ses annexes modifiées au contrat de délégation de service public, qui prolonge le contrat de délégation du service public de l'eau potable d'un an supplémentaire, afin de garantir la qualité du débat au sein de ses instances syndicales et le respect des délais utiles à toute procédure découlant des choix opérés, et intègre le protocole de fin de contrat, établi en application de l'annexe 49, et s'y substituant,

♦ **a été informé** de la première phase d'élaboration du XVI^{ème} Plan d'investissement 2022-2031, qui a porté sur l'identification des besoins d'investissement de l'ensemble du service de l'eau pour les 10 prochaines années ; et **a approuvé** la prolongation d'un an du XV^{ème} Plan d'investissement révisé jusqu'au 31 décembre 2021, afin de permettre la mise en cohérence du XVI^{ème} Plan à venir avec les nombreux enjeux structurants auxquels le SEDIF doit répondre dans les prochains mois, sur la base des opérations déjà lancées et dont les besoins de financement sont recensés dans le cadre du programme d'investissement annuel 2021,

♦ **a adopté** le budget primitif pour l'exercice 2021, qui s'équilibre à 301,513 M€ en mouvements budgétaires et à 196,182 M€ en mouvements réels, dont 130 M€ de dépenses d'équipement ; l'encours de dette au 31 décembre 2021 est évalué à 206,6 M€, l'annuité de la dette à 21,9 M€, la capacité d'autofinancement à 89,3 M€ et la capacité de désendettement à 2,3 années,

♦ à la majorité, 4 voix contre et une abstention, **a pris acte** de l'absence de prise de décision des EPT Est Ensemble et Grand Orly Seine Bièvre vis-à-vis du SEDIF, et de la fin de la convention de coopération au 31 décembre 2020 ; **a dit** que le Président du SEDIF est dégagé de toute responsabilité sur la gestion du service public de l'eau sur les communes de Bagnolet, Bondy, Le-Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Pantin et Romainville par l'EPT Est Ensemble et pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry, Le-Kremlin-Bicêtre, Orly, Vitry-sur-Seine par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, cette responsabilité étant transférée aux Présidents de ces EPT ; **a mandaté** le Président pour établir une convention de gestion provisoire avec chacun des deux EPT pour assurer la phase de transition inhérente à la prise en main du rôle d'autorité organisatrice par les EPT sur ces communes à compter du 1^{er} janvier 2021 ; **a fixé** à titre conservatoire et sous réserve des modalités définies dans la convention de gestion provisoire précitée, respectivement à 5 M€ H.T., le montant dû au SEDIF par les EPT Est Ensemble et Grand Orly Seine Bièvre, au titre de la contribution annuelle desdits EPT aux investissements qui continueront d'être portés par le SEDIF sur les équipements de production, de transport, de relèvement et de stockage de l'eau, nécessaires au maintien en fonctionnement desdites installations pour assurer la continuité d'alimentation en eau des usagers, jusqu'à l'échéance du contrat de DSP en cours, montant qui pourra être ajusté en fonction des communes pour lesquelles Est-

Ensemble ou Grand Orly Seine Bièvre demanderaient leur réadhésion au SEDIF ; **a mandaté** le Président pour établir les éléments nécessaires à la sortie des EPT sur le périmètre des communes ne sollicitant pas une réadhésion au SEDIF, dont notamment les conditions de ventes d'eau en gros à chacun des deux EPT, pour les volumes sur lesquels ils souhaitent s'engager,

♦ **a pris acte** du compte prévisionnel de l'exploitation pour l'exercice 2021 ; le compte d'exploitation du service (C1), établi sur la base d'une prévision de volume d'eau vendu aux abonnés de 249,3 millions de m³, s'équilibre à 412 M€ en charges et produits et 394 M€ en dépenses, et le solde du compte d'exploitation C1 reversé au SEDIF en fin d'exercice s'établit à 18,9 M€ ; la rémunération nette du délégataire, avant participation des salariés, impôts et pénalités, estimée à 18,6 M€, représenterait 7,2 % des ventes de produits et prestations de service du délégataire (hors redevances perçues pour le compte de l'AESN ou de VNF),

♦ **a**, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, **nommé** membres de la commission consultative du service public local de l'eau, en plus du Président membre de droit :

Membres titulaires			Membres suppléants		
Muriel	GALANTE-GUILLEMINOT	Vallée Sud Grand Paris			
Azedine	MESSAOUDI	CA Val Parisis			
Donni	MILOTI	Grand Paris - Grand Est	Alain	SCHUMACHER	Grand Paris - Grand Est
Jean-Luc	TOULY	CA Paris Saclay	Juliette	DUMEIGE-KERBRAT	Auvers-sur-Oise
Fabien	HUBERT	Vallée Sud Grand Paris	Richard	DELLA MUSSIA	Grand Paris Sud Est Avenir
Luc	CARVOUNAS	Grand Paris Sud Est Avenir			

♦ **a**, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, **nommé** membres de la commission des Relations internationales et Solidarité , en plus du Président membre de droit :

Membres titulaires			Membres suppléants		
Anne	PELLETIER-LE BARBIER	CA Versailles Grand Parc	Fabien	HUBERT	Vallée Sud Grand Paris
Christian	CAMBON	Paris-Est-Marne & Bois			
Richard	DELL'AGNOLA	Grand Orly Seine Bièvre	Tonino	PANETTA	Grand Orly Seine Bièvre
Bernard	GAHNASSIA	Paris Ouest La Défense	Alain	SCHUMACHER	Grand Paris - Grand est
Philippe	SUEUR	CA Plaine Vallée	Bernard	ROCHE	GPSO
Christophe	MARC	Paris-Est-Marne & Bois			
Charles	ABEHASSERA	CA Plaine Vallée			

Jean-Luc	TOULY	CA Paris Saclay			
Cumhur	GUNESLIK	Grand Paris - Grand Est			

♦ **a**, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, **nommé** membres de la commission système d'information, en plus du Président membre de droit :

Membres titulaires			Membres suppléants		
Dominique	BAILLY	Grand Paris - Grand Est			
Fabien	HUBERT	Vallée Sud Grand Paris			
Jean-François	SAMBOU	Grand Paris - Grand Est			
Dominique	GAULON	Paris Terres d'Envol			
Sèverine	DELBOSQ*	future DT de Plaine Commune			

*Madame DELBOSQ sera membre titulaire à compter de la parution de l'arrêté interpréfectoral portant adhésion de Plaine Commune au SEDIF

♦ **a procédé** à la nomination de ses représentants au sein de :

Commission départementale de coopération intercommunale		
Département	Représentant titulaire	Représentant suppléant
CDCI de l'Essonne (91)	Anne PELLETIER-LE BARBIER Délégue titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	Jean-Luc TOULY Délégué titulaire de la CA Paris Saclay
FNCCR	Sylvain LASSONDE Délégué titulaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France	Jean-Luc TOULY Délégué titulaire de la CA Paris Saclay
Académie de l'Eau	Louis LE PIVAIN Délégué titulaire de la CA Versailles Grand Parc	Jean-Luc TOULY Délégué titulaire de la CA Paris Saclay
Association de gestion du serveur télématique SYNCOM, pour l'aide à la coordination des travaux de voirie	Alain SCHUMACHER Délégué titulaire de Grand Paris - Grand Est	Christophe HAUDRECHY Délégué titulaire de la CA Saint-Germain Boucles de Seine
Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France	Lucie MICHEL Délégue titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Jean-Luc TOULY Délégué titulaire de la CA Paris Saclay

CAO ad hoc du groupement de commandes constitué entre le SEDIF, la Ville de Paris, SENEQ et AQUAVESC	Luc STREHAIANO Premier vice-président et Délégué titulaire de la CA Plaine Vallée	Philippe BARAT Délégué titulaire de la CA Val Parisis
---	--	--

♦ **a donné** délégation au Bureau pour définir les conditions de mise en œuvre du télétravail au SEDIF, en mode courant, et en situation dégradée (crise sanitaire, grève de transports...), dans la limite des crédits de fonctionnement et d'équipement ouverts au budget,

♦ **a autorisé** le Président à recruter des vacataires pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 pour des expertises ponctuelles, se tenant dans les locaux du SEDIF, dans le cadre de la démarche engagée pour la définition puis la mise en œuvre du choix du mode de gestion ; et **en a fixé** les conditions de rémunération.

Les délibérations adoptées au cours du Comité du 17 décembre 2020 l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage le 18 décembre 2020